

La prévention des déchets sur la CAPEV

La CAPEV a mené à son terme son programme de prévention des déchets engagé avec l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) depuis 2011. Ce plan prévoyait la baisse d'au minimum 7 % des tonnages d'ordures ménagères en 5 ans, la CAPEV est allée au delà avec -7,6%.

Ce programme s'est terminé en avril 2017 mais les actions engagées se poursuivent, avec des axes forts :

- **Promouvoir le compostage des déchets sous toutes ses formes par la diffusion de composteurs à tarif préférentiel, par le développement du compostage partagé (en pied d'immeuble, en lotissement, en quartier) ou autonome (ecoles, structures produisant des volumes importants de bio-déchets ...), par la possibilité de pratiquer le lombricompostage (matériel également à tarif préférentiel)**



Des outils pour s'occuper de son compost sont également disponibles



1. 3 Types de composteurs : 340L, 650L, 800L vendu 23€, 36€ et 43€ en première acquisition (après prise en charge de 50% par la CAPEV) / Possibilité d'acquérir un second composteur à prix coûtant 45€, 71,08€ et 84,55€.
2. Lombricomposteur vendu 35 € (3 tamis) ou 41€ (4 tamis) avec la souche de vers fournie après prise en charge de 50% par la CAPEV
3. Bio-seau de 10 L fourni avec le composteur / possibilité d'achat seul à prix coûtant 2,70 €
4. Brass compost vendu à prix coûtant à 17 €
5. Aérateur à ailettes vendu seul à prix coûtant à 3,91€

Pour les usagers qui n'ont jamais pratiqué le compostage, le service peut livrer et installer un composteur à domicile. Si vous n'avez pas acquis votre composteur auprès de la CAPEV, ou si vous préférerez composter en tas, le service peut également vous conseiller gratuitement.

- promouvoir une gestion de proximité de ses déchets verts avec le prêt de broyeur
Le broyat obtenu peut servir de co-compostant (apport de matières sèches dans son processus de compostage) ou de paillage pour les massifs et certaines cultures au jardin.



Broyeur pour branches de 3cm maximum (pas de branches de résineux)

Les modalités de prêt sont les suivantes :

- réservation auprès du service de collecte des déchets au 04/71/04/37/30 (prêt max 3 jours)
- signature d'une convention d'utilisation
- fournir une attestation responsabilité civile
- chèque de caution de 350 Euros
- prêt gratuit du broyeur avec réservoir plein, retour avec réservoir plein (SP98)
- respect des consignes de sécurité : port lunettes, casque anti-bruit.
- respect du voisinage (ne pas broyer le dimanche)

- promouvoir le prêt de gobelets réutilisables
Le service Collecte et Traitement des Déchets prête gratuitement aux organisateurs de manifestations des gobelets réutilisables.



Les modalités de prêt sont les suivantes :

- réservation auprès du service de collecte des déchets au 04/71/04/37/30
- gobelets de 25 cl et 10 cl
- signature d'une convention d'utilisation
- prise en charge du lavage par la collectivité
- en cas de perte, le gobelet est facturé 0,70€ (demande de mise en place d'une caution à 1€)

- promouvoir l'autocollant STOP PUB pour limiter les tonnages de papiers à traiter



Autocollant disponible auprès des mairies et autres structures partenaires, ou téléchargeable sur le site de la CAPEV sous l'onglet Collecte www.agglo-lepuyenvelay.fr

- **promouvoir le réemploi en incitant, les usagers à :**

Faire réparer les meubles, chaussures, appareils électro-ménagers, pour prolonger leur vie sans dépenser trop d'argent.

Donner : certains objets peuvent avoir une seconde vie lorsqu'on les donne à des amis, voisins ou à une association caritative.

Déposer en déchèterie où les objets seront valorisés en recyclerie (réparation)

Acheter des produits d'occasion issus du réemploi dans les espaces de vente des associations caritatives

- **promouvoir les changements de comportement**

Je consomme malin :

- J'évite les produits sur-emballés.
- Je préfère les produits en vrac ou à la coupe.
- Je choisis des produits éco-labellisés.
- J'évite les produits à usage unique.
- J'utilise des piles rechargeables.
- J'établis une liste de courses.



Pour toutes ces actions, le service collecte participe à différentes manifestations : foire de printemps, journées de l'environnement, animations et/ou réunions publiques en soirée autour du compostage et/ou du lombricompostage.

Pour plus d'informations, sur ces thèmes vous pouvez contacter le service Collecte et Traitement des Déchets au 04/71/04/37/30 ou via le site www.agglo-lepuyenvelay.fr